



COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL PERSONNEL ENSEIGNANT

Procès-verbal de la réunion du Comité des relations du travail (C.R.T.) du personnel enseignant, tenue le 27 mars 2024 à 8h30 à la salle 216 du Centre administratif.

PRÉSENCES:

POUR LE CENTRE

Olivier Bergeron

Joanne Landry

Julie Truchon

POUR LE SYNDICAT

Guillaume Beaupré

Joël Gagné

Sandra Gallup

Anthony Gilbert

Éric Paradis

ABSENCES:

Julie Fradette

Nancy Lachance

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
1.	BIENVENUE	Olivier Bergeron souhaite la bienvenue et une bonne rencontre à tous. Il mentionne que Julie Fradette des services éducatifs siègera au CRT en remplacement de René Simard, mais qu'elle est absente pour cette rencontre tout comme Nancy Lachance. Joël Gagné est le secrétaire de la rencontre.	
2.	LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR	Olivier Bergeron fait la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est le suivant : 1. Bienvenue; 2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour; 3. Lecture et acceptation du procès-verbal du 27 février 2024; 4. Calendrier scolaire 2024-2025 (P); 5. Besoins et excédents d'effectifs – intentions (P); 6. Liste d'ancienneté (P); 7. Prolongation entente retraite progressive (S); 8. Rapport conjoint : comité annexe 70 (S); 9. Bilan conjoint : Entente rareté (S); 10. Formation des postes et périodes résiduelles (P); 11. Affaires nouvelles : 11.1 12. Levée de la rencontre.	L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Joanne Landry, appuyée par Sandra Gallup. Accepté à l'unanimité après avoir ajouté : 11.1 Activité reconnaissance 25 ans
3.	ACCEPTATION DU PROCÈS- VERBAL DU 27 FÉVRIER 2024	 Suivis : 3. 6. L'entente pour devancer le calendrier des étapes de l'organisation scolaire 2024-2025 est prête pour signature. Une rencontre est prévue le 28 mars pour discussion sur l'obligation de terminer tous les processus d'affectation-mutation au plus tard le 8 août. 	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		6. L'exigence particulière sur le projet spécial de l'école Albert-Naud a été retirée. De plus, il est clarifié que l'utilisation d'une aide à la classe pour soutenir l'enseignant dans l'organisation proviendra du budget de l'école et non des mesures spécifiques de l'aide à la classe.	
		7. Éric Paradis demande des explications sur le plan de rattrapage pour certains milieux : il n'y aurait pas de plan dans une école et le modelage de récréation pour des problématiques comportementales ou du co-enseignement serait effectué dans d'autres.	
	À	Olivier Bergeron répond que le personnel ne s'est pas porté volontaire dans une école. Pour les autres situations, il mentionne que cela est justifié pour l'amélioration des apprentissages des élèves.	
		8. Julie Truchon apporte des précisions sur l'état de situation de la pénurie de personnel enseignant et sur la façon dont les suppléances sont attribuées. Elle confirme que le dépannage d'urgence ne doit pas servir à combler des absences pour participer à différents comités.	
	×	9.1. Le Centre de services est toujours en attente des outils de la GRICS pour la rémunération supplémentaire de 20 % prévue dans l'Entente rareté.	
		9.2. Un bilan des contrats de suppléance fera l'objet de discussions entre les parties lors d'une rencontre le 28 mars 2024. Le but de l'exercice est de partager les commentaires reçus de part et d'autre et d'en dégager les points positifs et les irritants.	
		12. Olivier Bergeron mentionne avoir obtenu de l'information à l'effet que l'aide à la classe deviendrait le soutien à la classe et qu'une nouvelle classe d'emploi	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
	,	serait créée. Il ajoute que le CSS possède les ressources nécessaires au déploiement de ce service. Éric Paradis indique ne pas avoir reçu d'information à ce sujet et qu'il faudra utiliser les termes que nous retrouverons dans l'Entente nationale. Julie Truchon fera parvenir à la partie syndicale le document sur les sommes résiduelles des stages.	L'acceptation du procès-verbal du 27 février 2024 est proposée par Guillaume Beaupré, appuyé par Julie Truchon. Acceptée à l'unanimité.
4.	CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025	Olivier Bergeron dépose et commente le calendrier scolaire 2024-2025. À la suite des observations reçues des partenaires dont le Syndicat de l'enseignement, une journée pédagogique a été déplacée au 23 juin 2025. Éric Paradis mentionne que le choix de déplacer la journée pédagogique du 4 avril plutôt que celle du 21 février comme proposé par le syndicat a pour effet d'avoir une grande période sans journée pédagogique. Il apprécie que le Centre de services ait répondu positivement pour équilibrer davantage le nombre de chacun des jours-classe.	
5.	BESOINS ET EXCÉDENTS D'EFFECTIFS - INTENTIONS	Julie Truchon dépose les documents sur les intentions des besoins et excédents d'effectifs. Elle aborde le sujet en précisant qu'il s'agit d'un portrait prudent dans le contexte où le processus d'organisation scolaire a été devancé. Le tableau des mises en disponibilité de la formation professionnelle est aussi déposé. Éric Paradis indique qu'avec le processus d'élection en cours à la vice-présidence du syndicat, une personne du champ 3 sera en congé sans traitement d'une année pour affaires syndicales en 2024-2025. Aussi, il dénonce la marge de manœuvre que le Centre	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		de services se donne avec tous les non-rengagements que l'on retrouve dans le contexte actuel de pénurie.	
		Olivier Bergeron répond qu'il souhaite aussi diminuer le nombre de lettres de non- rengagement et qu'il tentera de faire un bout de chemin. Il s'agit d'une première année où le processus est devancé.	
6.	LISTE D'ANCIENNETÉ	Julie Truchon dépose le document de travail des listes d'ancienneté du personnel enseignant pour le primaire, le secondaire, la formation professionnelle et la formation générale des adultes.	
7.	PROLONGATION ENTENTE RETRAITE PROGRESSIVE	Éric Paradis mentionne que les parties nationales ont convenu que la possibilité de prolonger la retraite progressive de deux années était en vigueur dès maintenant pour les personnes dont le contrat prendra fin en juin 2024.	
8.	RAPPORT CONJOINT : COMITÉ ANNEXE 70	Éric Paradis mentionne que le rapport conjoint de la FSE et du CPNCF de l'Annexe 70 a été produit le 30 janvier 2024. Il propose que les parties prennent connaissance des recommandations et en discutent lors d'une prochaine rencontre. Le rapport sera aussi déposé à la rencontre du comité paritaire EHDAA.	2.
9.	BILAN CONJOINT : ENTENTE RARETÉ	Éric Paradis mentionne à la partie patronale qu'un bilan conjoint de l'Entente rareté doit être produit pour le 30 avril 2024.	
10.	FORMATION DES POSTES ET PÉRIODES RÉSIDUELLES	Julie Truchon souhaite effectuer une consultation auprès des spécialistes pour commenter le jumelage des périodes résiduelles pour l'organisation 2024-2025.	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
	Se Se	Guillaume Beaupré est prêt à effectuer l'exercice. La partie syndicale se charge de consulter des spécialistes des autres champs. Éric Paradis rappelle qu'il y a un travail à faire pour le regroupement des périodes résiduelles dans chacune des écoles au secondaire. Julie Truchon affirme que les directions du secondaire ont eu un rappel à cet effet.	,
11.	Affaires nouvelles		
11.1	Activité reconnaissance 25 ans	Anthony Gilbert remercie le Centre de services pour l'organisation de l'activité reconnaissance des 25 ans de service.	
12.	LEVÉE DE LA RENCONTRE	La rencontre est levée à 9 h 35.	Guillaume Beaupré propose la levée de la rencontre.

Joël Gagné, secrétaire de la rencontre.

Monsieur Éric Paradis

Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean (CSQ)

Monsieur Olivier Bergeron, directeur

Service des ressources humaines